

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 29 (1957)

Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où sont-ils les petits bistrot d'hier où les amoureux enlacés échangeaient à mi-voix, dans un silence complice et une pénombre discrète, des serments éternels?

Où sont-ils les cafés littéraires où Courteline, dans le murmure feutré des voix, remplissait les pages blanches de ses comédies?

Certes, le piano mécanique remplissait les guinguettes de ses trémoussantes notes. Ces endroits étaient bien connus et nul ne pouvait s'y rendre sans savoir à quoi il s'exposait.

Aujourd'hui, la machine à broyer la musique est présente partout. Elle envahit et règne, monstrueuse.

Pour le café matinal comme pour celui du midi ou pour l'apéritif du soir, il se trouve toujours un « mélomane » pour vous assener le dernier succès du chanteur de charme pâmé ou la bourrée hurlante des Auvergnats de Paris.

A toute heure du jour et de la nuit, les disques tournent et tournent et tournent, sans trêve ni repos. Comment comprendre qu'un peuple puisse admettre que pour quelques sous un seul individu assène à ses pareils l'air ou la chanson qu'il désire lui, sans demander avis à personne. Il y a là le fameux viol des foules dont parlait un fameux révolutionnaire. Alors que personne n'admettrait qu'on lui impose son journal ou son spectacle, aucun client d'aucun bistrot ne semble s'étonner qu'on lui ingurgite, bon gré mal gré, une musique qu'il n'a pas désirée.

Faudra-t-il en arriver à la solution américaine à ce propos? Dans les boîtes à musique qui virent le jour outre-Atlantique, on a installé un disque vierge qui, pour un « nickel », vous octroie la dose de silence auquel vous estimez avoir droit.

Pendant le temps normal d'un disque, vous achetez un instant sans trombone, sans accordéon, sans chanteur.

Curieuse formule en vérité, digne d'une curieuse époque qui n'existe pas encore chez nous.

Vous souvient-il pourtant qu'il y a seulement quelques années, les amateurs de musique en conserve avaient à leur disposition des appareils publics munis d'écouteurs personnels?

Ce genre de pudeur n'est plus de mise aujourd'hui. Le silence n'est plus à personne... est-il encore à Dieu?...

Jean-Noël Tossen.

INFORMATIONS

Mesures propres à promouvoir la politique du logement

Le Groupe de travail pour l'étude des mesures propres à promouvoir la politique du logement, précédemment connu sous le nom de Groupe de travail des programmes et des ressources, a été créé en mai 1948. Il s'est efforcé tout d'abord d'attirer l'attention des gouvernements sur l'ampleur des besoins en matière de logement et sur les problèmes qui se posaient à l'industrie du bâtiment. Ces besoins ont fait l'objet d'une évaluation approximative et ont été confrontés avec les programmes de logement effectivement appliqués ou envisagés dans le rapport intitulé *Le Problème de l'Habitat en Europe* qui a été publié en 1949. Par la suite, on s'est efforcé de dresser un bilan plus précis de la situation du logement en Europe sur la base des recensements de la population et des logements effectués après la guerre ; ce bilan a figuré dans le rapport intitulé *La Situation du Logement en Europe*, publié au début de l'année 1956.

D'importants échanges de renseignements ont eu lieu au cours des premières années sur les économies qu'il était possible de réaliser dans l'utilisation et le remplacement des matériaux de construction ; on en trouvera d'importants exemples dans le document intitulé *Le Problème de l'Habitat en Europe* et dans un rapport préparé conjointement avec le Comité du bois de la CEE et intitulé *Les Économies à réaliser dans la consommation du bois pour la construction*.

De nombreux travaux ont été consacrés à certains des principaux problèmes, essentiellement économiques et sociaux, qui se posent en matière de politique gouvernementale du logement, notamment le problème des investissements dans le logement et la construction, le financement de la construction d'habitations et le problème connexe des loyers. Il sera nécessaire à l'avenir de systématiser encore les travaux dans ce domaine, opération qui, tout au moins en partie, sera facilitée par l'activité du Groupe de travail des statistiques du logement et de la construction. Un rapport détaillé sur les *Méthodes et techniques de financement de l'habitation en Europe* a été publié en 1952. Par la suite, ces renseignements ont été mis à jour et d'autres aspects du problème tels que les divers modes de financement privé et coopératif du logement ont été analysés ; on a en particulier fait une étude critique des grandes lignes de la politique gouvernementale en matière de financement du logement et analysé les avantages et inconvénients des divers systèmes en vigueur. La politique des loyers des divers pays d'Europe a donné lieu à plusieurs reprises à des discussions approfondies, tout d'abord à partir d'un rapport publié en 1953 et, par la suite, sur la base de certains chapitres des études annuelles sur le logement.

L'une des principales fonctions du Groupe de travail au cours des dernières années a consisté à examiner les diverses politiques du logement et les résultats obtenus au cours de l'année précédente, et à envisager les mesures à prendre pour résoudre les problèmes ainsi définis. La base de ce travail est une étude annuelle préparée par le secrétariat et qui passe en revue les principaux événements survenus dans le domaine du logement en Europe. La plupart de ces études, qui sont examinées en détail par les groupes de travail, ont donné lieu à des enquêtes plus approfondies sur certains problèmes qui sont maintenant confiés à des rapporteurs ; il s'agit notamment des politiques et des programmes en matière de lutte contre les taudis, de la gêrance des logements et de l'élaboration scientifique de programmes de construction d'habitations. La quatrième étude, qui porte sur l'année 1955, a été publiée il y a quelques mois.

Plus récemment, le Groupe de travail a entrepris l'étude d'un projet relatif aux problèmes que pose le développement du logement dans les pays les moins industrialisés d'Europe. Un rapport complet a été élaboré sur la situation de quatre pays d'Europe méridionale ; il contient, dans son ensemble, trois séries de recommandations : premièrement, les recommandations que les gouvernements des pays moins industrialisés peuvent envisager pour leur propre compte ; deuxièmement, des recommandations relatives à certaines mesures que ces pays pourraient utilement prendre collectivement et d'un commun accord ; et troisièmement, des recommandations relatives à la participation éventuelle du Comité de l'habitat en vue d'aider ces pays à mettre au point et à exécuter leurs programmes de logement.

Dans sa phase la plus récente, ce travail a consisté à organiser, à la demande de la Yougoslavie et de la Turquie, une petite mission de spécialistes du logement et de la construction pour étudier la situation sur place.

Coût de la construction

Le Groupe de travail du coût de la construction, créé en mai 1948, a joué pendant quelques années un rôle de premier plan en tant qu'initiateur et organisateur de la coopération internationale dans le domaine de la documentation sur la construction, puis en matière de recherches et d'études sur la construction. Un *Répertoire des organismes de recherche sur le bâtiment existant en Europe* a été préparé et publié en 1951. Deux conférences, l'une concernant la documentation du bâtiment, qui s'est tenue en 1949, et l'autre relative à la recherche dans le domaine du bâtiment, qui a eu lieu en 1950, ont conduit à la création du Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CIB) en 1953. Cette année, un certain nombre d'organisations de pays de l'Europe orientale, spécialisées dans la recherche et la documentation sur la construction, se sont affiliées au CIB ; cette organisation représente donc maintenant tous les pays d'Europe.

On s'est efforcé, à diverses reprises, de jeter quelque lumière sur la question de l'évaluation du coût de la construction et de la productivité. Les rapporteurs ont tenté tout d'abord, et l'effort était ambitieux, de procéder à une étude préliminaire sur l'utilisation des heures de travail du personnel des chantiers, dans un certain nombre de pays européens. Cette étude a eu pour résultat principal non pas de fournir des chiffres à analyser, mais plutôt de mettre en valeur l'absence de renseignements de base. Le Groupe de travail a recommandé que l'on s'efforce d'obtenir des renseignements d'ordre quantitatif sur les principaux éléments du coût de la construction d'habitations. En collaboration avec les experts du Comité de l'habitat, le Secrétariat technique de la section des études du CIB a élaboré un avant-projet d'enquête. Il convient de souligner aussi les efforts faits par le Groupe de travail des statistiques du logement et de la construction pour améliorer les bases statistiques permettant de comparer les coûts de la construction.

On a examiné le rôle que peuvent jouer les gouvernements pour réduire le coût de la construction d'habitations. Une étude préliminaire des mesures propres à réduire le coût de la construction et à développer l'industrie du bâtiment a été publiée en mai 1953 sous le titre *Le coût de la construction de maisons d'habitation*.

Le Groupe de travail du coût de la construction a également procédé, avec l'aide de rapporteurs, à un certain nombre d'études spécifiques et en partie techniques sur divers aspects du problème de la réduction des coûts de la construction. Certaines de ces enquêtes ont été entreprises en application des recommandations présentées dans le rapport intitulé *Le coût de la construction de maisons d'habitation*. Par la suite, le CIB a pris à son compte certains travaux de détail, notamment ceux qui ont trait aux méthodes propres à définir les besoins d'une famille en matière de logement et les facteurs de solidité, de stabilité et de

sécurité. Les travaux se sont poursuivis sous les auspices du Groupe de travail, notamment dans les domaines des codes et règlements relatifs à la construction, de la mécanisation et de l'utilisation des éléments préfabriqués, ainsi que des pratiques contractuelles en matière de construction. Une autre enquête importante, exécutée sous les auspices du Groupe de travail, a donné lieu à la publication d'un rapport intitulé *L'Utilisation de l'Espace* publié en 1951.

Le développement de l'enseignement des arts ménagers dans les écoles

Avec le développement des écoles professionnelles, les autorités reconnaissent de plus en plus que l'économie domestique doit être enseignée comme un sujet pratique. Au début, l'enseignement avait lieu dans des salles de classe nullement aménagées pour que les élèves puissent travailler elles-mêmes. Mais ultérieurement, pour faire face à une nécessité évidente, des installations extérieures à l'école sont utilisées. Ces locaux sont spécialement équipés pour la cuisine, le blanchissage ou les travaux d'entretien, et s'appellent « Centres » depuis que des jeunes filles appartenant à différentes écoles ont pris l'habitude d'y aller pour leurs classes. Soixante-douze jeunes filles peuvent assister simultanément à une démonstration faite au centre, et par groupes de travail comprenant jusqu'à vingt-quatre élèves, les jeunes filles peuvent s'exercer, après la démonstration, à faire elles-mêmes le travail. Ultérieurement, les classes sont réduites, la démonstration et les exercices pratiques sont alors inclus dans une même leçon. Des règles strictes sont établies en ce qui concerne la teneur et la conduite des leçons, et pour assurer le respect de ces règles, chaque professeur reçoit un programme déterminé qu'il doit suivre.

Le premier essai pour rattacher les différents sujets entre eux, a été fait au début du siècle. Sous le titre de « Household Management » (organisation d'une maison), les trois aspects du travail sont enseignés au cours d'une même leçon : cependant la méthode de leur enseignement reste la même pendant de nombreuses années, malgré le retrait en 1910 des sévères règlements mentionnés ci-dessus. Le but de l'enseignement est de communiquer les techniques dont une ménagère a besoin, plutôt que d'insister sur les aspects du travail que l'élève désirerait apprendre. Le point de vue moderne considère que l'élève est plus important que le sujet, le principal intérêt porte sur l'élève en fonction de son foyer, on ne cherche plus à transmettre des méthodes classiques de professeur à élève, et on obtient ainsi un enseignement plus réaliste.

Aujourd'hui, l'enseignement ménager essaie de mettre l'élève en face de situations journalières se produisant dans tous les foyers, et l'élève doit comprendre qu'un jour elle devra y faire face. Ainsi, par exemple, le sujet suivant figure au programme : « Prévoir et servir un repas. » Au début d'un cours, cela peut être réalisé par un groupe d'élèves, mais à une époque plus avancée, l'élève devra le faire seule. A la fin du cours, elle doit être capable d'organiser et d'effectuer le travail journalier d'une maison, ainsi que de résoudre des problèmes particuliers, tels que prendre soin d'enfants en bas âge. Au cours de l'enseignement, on insiste beaucoup sur l'importance d'une alimentation rationnelle et d'une bonne organisation.

L'enseignement à l'aide de démonstration est encore utilisé par de nombreux professeurs, mais là où il ne s'agit pas d'une manipulation spéciale, on encourage les élèves à suivre des directives écrites ou quelque autre forme d'aide visuelle, telle un diagramme ou des courbes. Chaque fois que cela est possible des aides visuelles sont utilisées.

On a encouragé les méthodes modernes d'enseignement ménager, en leur accordant plus de temps. De nombreuses écoles prévoient un programme étalé sur quatre ans, avec des cours d'une durée d'une demi-journée par semaine au cours des trois premières années, et une journée entière au cours de la quatrième année. Les installations pour l'enseignement ménager sont une des caractéristiques des nouveaux plans de construction, et chaque fois que cela est possible, celles-ci sont incluses dans les locaux de l'école. Il est prévu que l'enseignement portera sur tous les aspects du travail, et les locaux comprendront une petite pièce pour servir les repas, ou si possible un appartement où il sera possible de s'entraîner efficacement à l'organisation d'une maison. La section des travaux ménagers présente également des possibilités uniques pour des leçons d'instruction civique et les cours d'organisation rationnelle du travail montrent l'importance de l'interrelation des différents sujets.

L'enseignement de la couture a progressé d'une manière analogue en liaison avec les travaux de blanchissage, il est d'une grande importance pour les jeunes filles adolescentes, par l'éducation de leur goût dans le domaine des vêtements, en les habituant à être soignées sur elles et en leur apprenant à équilibrer leur budget personnel. L'enseignement de la couture, à l'aide de méthodes actives, encourage l'initiative et l'application.

Toutes ces améliorations stimulent le professeur et les élèves. Une formation professionnelle d'une durée de trois ans remplaçant celle de trois mois, donne au professeur la possibilité d'étudier le développement des enfants et les principes de l'éducation ; le professeur détermine elle-même son programme de travail et choisit ses méthodes d'enseignement. Cette liberté lui impose la responsabilité d'utiliser les méthodes qui contribueront le plus à l'éducation de l'élève. Ainsi, depuis la fin du XIX^e siècle, jusqu'au milieu du XX^e siècle, nous constatons que les travaux ménagers, après avoir été un sujet théorique enseigné dans une salle de classe, sont devenus une présentation réaliste des situations journalières : faire face à de telles situations,


ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CHAUFFAGE

Chauffages centraux

Chauffage à air chaud pour églises, cinémas, garages, villas, locaux publics, etc.
Service d'eau chaude à eau et à vapeur. Ventilation et conditionnement d'air.

Fabrication de réservoirs
pour tous usages. Citernes à mazout.

Brûleurs et calorifères à mazout
Soudure électrique et autogène. Tous travaux de tôlerie.
Etudes et projets sans engagement.



**S. A.
LAUSANNE**

Bureaux et ateliers : rue du Jura 11 - Tél. 24 10 44


Papiers peints

R. BORGNA & C^{ie}

LAUSANNE
Beau-Séjour 1 (annexe B. C. V.)

BARBEY & C^{ie} S. A.
LAUSANNE - Gare du Flon

Carrelages - Revêtements
Mosaïques - Eviers
Fournitures - Gros - Détail
Pose par spécialistes



Béton armé translucide

Planchers toutes surcharges,
lanterneaux, parois, coupoles,
voûtes,

des spécialistes:

AUBERT & PITTELOUD

Quai de Jurigoz LAUSANNE Tél. 26 15 42



J. ROD

S. A.

Rue Galliard 2 - St-Roch
LAUSANNE
Téléphone 22 39 61

La maison de confiance

CARRELAGES
REVÊTEMENTS

Entreprise générale

ED. CUÉNOD S. A.

GENÈVE Rue des Plantaporrêts 8 - BEX Rue du Marché

Bâtiment - Travaux publics
Maçonnerie - Gypserie - Peinture

Béton armé - Réparation et entretien d'immeubles



GIUPPONE FRÈRES

ENTREPRISE DE MENUISERIE

LAUSANNE-MALLEY 16 TÉLÉPHONE (021) 24 01 61

Entreprise de ferblanterie
Couverture - Appareillage
Concessionnaires

Christin & Bürki

Ancienne Maison Christin Frères

Lausanne - Rue de la Barre 4

Tél. 22 93 84 - Maison fondée en 1876

Paratonnerres

Vérification électrique

développe chez les élèves les qualités d'assiduité au travail, d'ingéniosité, d'initiative et de réflexion, qui sont indispensables pour créer un foyer heureux.

Une ville champignon : Brasilia

Voici plus d'un demi-siècle que l'on parle de l'opportunité de transférer la capitale du Brésil vers l'extérieur. Et celle-ci va sortir de terre, en moins de quatre années, avec ses principales installations administratives, techniques et urbaines.

Dès les prochaines semaines, il sera procédé à l'édification de ce que l'on est convenu d'appeler « un noyau pionnier » comportant des préinstallations qui seront localisées à quelques kilomètres du point central de la future capitale, et qui seront dotées des moyens techniques et administratifs nécessaires à l'exécution des constructions.

Ce seront, en l'espèce, une résidence présidentielle provisoire, un hôtel comptant soixante appartements, des baraquements pour un bataillon de la garde et pour les effectifs militaires du génie appelés à collaborer aux travaux, enfin des installations pour la Compagnie d'urbanisation.

L'aéroport, aménagé en un terrain de fortune, sera immédiatement transféré sur son emplacement définitif.

L'installation du « noyau pionnier » sera terminée au cours du premier semestre de 1957, de sorte que, dès cette époque, le Gouvernement fédéral commencera à fonctionner périodiquement dans la nouvelle capitale et à dater ses décrets de Brasilia.

La Compagnie d'urbanisation s'est engagée à mettre sur pied à Brasilia, en un peu moins de quatre années, les édifices et les services indispensables à l'installation définitive du gouvernement. Fort de cet engagement, le président Kubitschek estime pouvoir transmettre à son successeur une capitale réalisée quant à l'essentiel.

Les plans de Brasilia comportent d'importantes installations techniques. Ce sera d'abord un barrage qui accumulera les eaux de plusieurs rivières en un lac de 10 km² d'étendue.

Ce sera ensuite le captage de l'énergie des chutes du Parana dont la capacité, évaluée à 25 000 kW., ravitaillera en courant électrique la nouvelle ville.

L'utilisation du potentiel hydraulique des chutes Dourada, susceptibles de produire quelque 300 000 kW., est envisagée pour un stade plus avancé du développement de Brasilia.

Brasilia sera reliée au réseau Rio de Janeiro—Belo Horizonte ; une route établira également la liaison avec Sao Paulo, liaison qui sera doublée ultérieurement par un autre itinéraire. *Aspan.*

Vers la réalisation du transhelvétique

Un journaliste relevait dernièrement que, dans notre canton, nous aimons les grands projets. Non pas pour les réaliser, mais parce que nous nous plaisions à songer à tout ce que nous pourrions faire, si nous le voulions vraiment. Et notre auteur de citer les autoroutes, le technicum, les tunnels routiers, le canal transhelvétique, et j'en passe. Nous en parlons beaucoup, remarquait-il, mais ne faisons pas grand-chose d'autre.

S'il fallait en juger par les apparences, ce journaliste avait assurément raison, du moins en ce qui concerne la navigation fluviale. N'est-il pas question depuis plus de cinquante ans de construire le canal du Rhône au Rhin à travers notre pays ? La réalisation de cette idée n'apparaît-elle pas aujourd'hui aussi aléatoire et hypothétique qu'alors ? Certes, des études ont été faites, des projets établis, des rapports publiés. En sommes-nous plus avancés pour autant ?

Deux communications faites lors de la dernière assemblée annuelle de l'Association vaudoise pour la navigation du Rhône au Rhin ont répondu utilement à cette question. Elles méritent qu'on y revienne.

La navigabilité sur l'Aar des lacs jurassiens jusqu'à Soleure va être grandement améliorée par la seconde correction des eaux du Jura, qui est décidée et qui va être entreprise d'ici peu. Les berges seront renforcées, le chenal approfondi et régularisé, si bien qu'un long parcours allant d'Yverdon à Soleure sera prêt pour la navigation fluviale. Une telle situation constituera assurément un encouragement à poursuivre la canalisation de l'Aar de sa jonction avec le Rhin jusqu'à Soleure. Sur ce tronçon, les besoins croissants d'énergie favorisent la construction des barrages indispensables. D'ici quelques lustres, Yverdon pourra, comme Paris, faire figurer un navire sur ses armoiries.

A ces remarques dont nous tirons l'essentiel de l'exposé de M. Zwahlen, président sortant de charge, s'ajoutent les indications données par le président central de l'association, M. Pigeon :

« Du côté français également, les perspectives sont bien meilleures aujourd'hui qu'il y a quelques années seulement. La régularisation du cours moyen du Rhône, commencée avec les gigantesques travaux de Donzère-Mondragon, avance plus rapidement que prévu et sera terminée dans quelques années à peine. Alors pourront commencer les travaux sur le cours supérieur, entre Lyon et la frontière suisse. La pénurie d'énergie impose un rythme très actif de travail, et le délai de vingt-cinq ans pour l'achèvement des travaux dont on parlait naguère paraît devoir être réduit à tout le moins du tiers ou de la moitié. »

« Les circonstances sont ainsi plus favorables qu'elles ne l'ont jamais été à la réalisation par étapes du transhelvétique. Encore faut-il savoir tirer parti de ces circonstances, et c'est à quoi l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin s'applique en plein accord avec l'Association pour la navigation sur le Haut-Rhin et les autres milieux intéressés. »

L'introduction de la navigation intérieure en Suisse pose quantité de problèmes qui sont loin d'être résolus. Il faut prévoir notamment en détail les plans et l'aménagement des installations portuaires, la liaison avec les autres moyens de transport, etc. Tout cela doit être étudié et mis au point sans plus attendre, pour ne pas être pris de court par la suite. C'est pourquoi l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin s'emploie actuellement avec les autres intéressés à obtenir la création d'un bureau technique ad hoc institué et financé par les quatorze cantons intéressés à la navigation intérieure.

Mais les questions techniques ne sont pas les seules qui se posent. Il faut d'ores et déjà songer à réserver des terrains, profiter des occasions de faire des acquisitions intéressantes, constituer des fonds en vue des dépenses futures. L'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin se préoccupe également de la réunion des fonds nécessaires, qui devra se faire naturellement en étroite collaboration avec les cantons.

On le voit, le canal du Rhône au Rhin a cessé d'être une sympathique utopie sans rapport avec la réalité. L'évolution de la situation permet de penser que l'aménagement d'une voie d'eau navigable à travers notre pays sera possible d'ici dix ou quinze ans. Il importe de tout mettre au point d'ici là, et c'est à quoi les milieux intéressés s'attachent d'ores et déjà. Par des travaux peu spectaculaires à vrai dire, mais indispensables, la réalisation du canal transhelvétique va commencer.

R + R.

L'ancêtre de l'interrupteur électrique

Quand le soir, en rentrant chez soi, on manœuvre machinalement l'interrupteur, la lumière inonde instantanément la pièce... et chacun de trouver cela très naturel !

Et cependant, il n'y a pas encore bien longtemps, vaincre les ténèbres n'était pas si simple : il fallait faire flamber une allumette et l'approcher de la lampe à pétrole ou du manchon à gaz, ce qui donnait largement le temps de se cogner au coin de la table ou de renverser une potiche.

Vers 1880, au moment où l'électricité ne servait guère qu'à alimenter des sonnettes, un chercheur, nommé Maigret, avait construit un appareil bizarre dénommé « allumoir électrique » et appelé, au dire de l'inventeur, à révolutionner le monde !

Le système était sinon commode, du moins habilement conçu. Il s'agissait d'une lampe à pétrole équipée, en guise d'accessoires principaux d'une pile, d'un bouton et d'un électro-aimant. Ce dernier faisait fonctionner une tige de métal au bout de laquelle était montée une petite spirale de platine que le passage du courant rendait incandescente. Quand la spirale rencontrait le bout de la mèche imbibée de pétrole, la flamme jaillissait !

Le système d'extinction de la lampe était tout aussi ingénieux ! A la même tige métallique était fixé un petit soufflet qui, comprimé lorsque le contact était établi, envoyait de l'air sur la flamme et l'éteignait.

Les revues de l'époque firent grand bruit autour de cette invention. L'une d'elles s'extasiait en ces termes :

« L'allumoir électrique de M. Maigret fonctionne d'une façon tout à fait remarquable. Si l'on ferme le circuit électrique en touchant le bouton de contact, la lampe s'allume. Quand la flamme brille, en touchant le même bouton, on l'éteint. En d'autres termes, le même contact sert à allumer la lampe quand elle est éteinte et à l'éteindre quand elle est allumée. »

Aujourd'hui, on a peine à comprendre que cette simple constatation ait pu frapper l'imagination. Il semble qu'un unique bouton, servant aux deux fins, eût dû paraître normal.

Mais qui donc aurait cru qu'avant de régner sur la vie moderne, l'électricité avait modestement commencé par être l'humble servante... des lampes à pétrole !

A. ABREZOL

Entretien
d'immeubles
Transformations
Tous travaux
soignés de
**PLATRERIE
PEINTURE**

LAUSANNE Rue César-Roux 22 Tél. 22 86 00

Enduit bitumineux à froid pour bétons, crépis et constructions métalliques

NEROL bouche les pores et fissures, protège contre les intempéries et contre les eaux agressives du terrain les crépis et bétons.

NEROL B donne un enduit noir, plastique, surtout employé pour la protection des bétons, crépis et tuyaux en ciment.

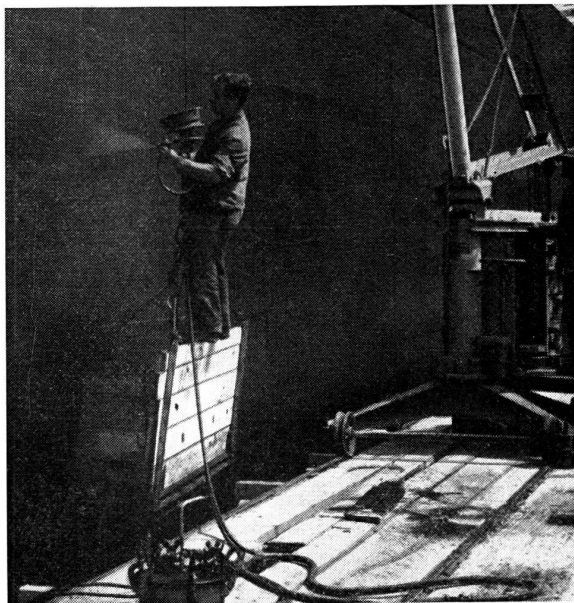
Le NEROL F donne un enduit noir, ferme et plastique, contre la rouille dans les constructions métalliques. Sert d'enduit préalable sur la tôle pour le raccordement des multicouches.

Pour contrôle, lors d'application en plusieurs couches, nous livrons du NEROL ROUGE.

Le NEROL ARGENT est employé pour des travaux spéciaux (par exemple protection contre les rayons solaires).

Le NEROL est livré prêt à l'emploi et peut être posé soit au pinceau, à la brosse ou au pistolet.

NEROL



MEYNADIER

+CIE SA

Lausanne Grand-Chêne 2 Tél. 021 / 23 41 40